

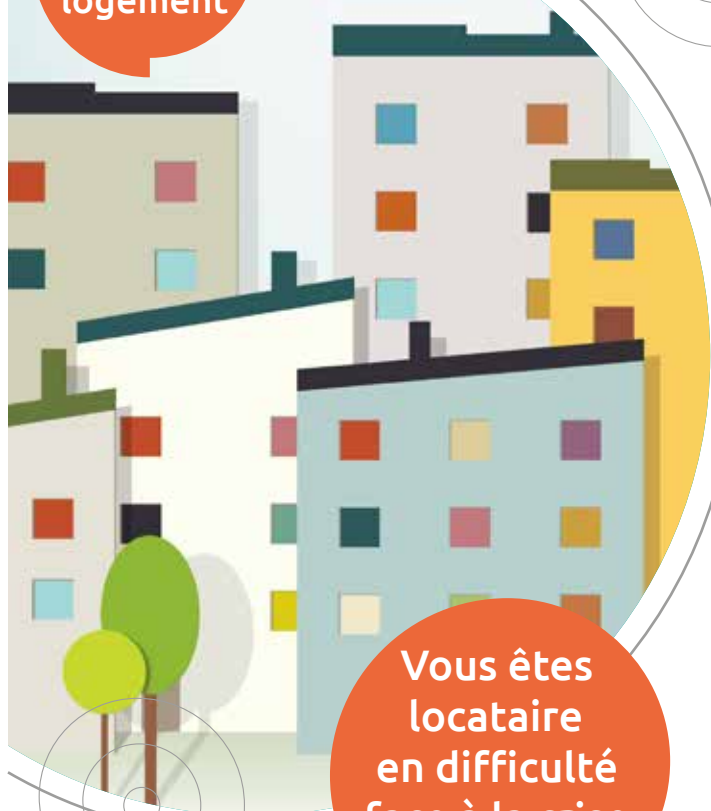
Finistère
solidarité
logement

Les partenaires de Finistère Solidarité Logement s'engagent dans le dispositif exceptionnel de soutien aux locataires en difficulté.

***Finistère Solidarité Logement est le fonds de solidarité logement partenarial financé par :** *la Caisse d'allocations familiales du Finistère, EDF, Engie, la SAUR, Véolia Eau, Eau du ponant, Suez, Morlaix Communauté, Quimperlé Communauté, Quimper Bretagne Occidentale, la Communauté Lesneven Côte des Légendes, les communautés de communes du Pays Bigouden Sud, de Pleyben-Châteaulin-Porzay, la ville de Carhaix-Plouguer, les bailleurs publics adhérent à ADO Habitat Finistère.*

Logo IMPRIMERIE VEEST
Conseil départemental du Finistère - Direction de la Communication - Impression: Impression départementale - Juin 2020

Finistère
solidarité
logement



Vous êtes
locataire
en difficulté
face à la crise
sanitaire ?

Faites-vous aider pour payer votre loyer !

CONTACT UTILE

Conseil départemental du Finistère

Direction de l'insertion, de l'emploi, du logement et du développement
32 boulevard Duplex, CS29029,
29196 Quimper Cedex
Tél. 02 98 76 20 85



FIER D'ÊTRE SOLIDAIRE



www.finistere.fr    

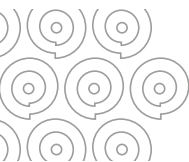


FIER D'ÊTRE SOLIDAIRE



www.finistere.fr    





Vous êtes locataire, en difficulté face à la crise sanitaire ? Faites-vous aider pour payer votre loyer !

Le confinement a entraîné pour un certain nombre de Finistériennes et Finistériens une baisse de revenus provoquant des difficultés dans le paiement du loyer. Pour soutenir les locataires en difficulté, du parc public ou privé, le Département du Finistère et les partenaires de Finistère Solidarité Logement* avec Action Logement, mettent en place un dispositif d'aide au paiement des loyers.



**Finistère
solidarité
logement**

● **Qui peut en bénéficier ?**

Ce dispositif d'aide au paiement des loyers s'adresse aux locataires résidant dans un logement du parc social (HLM) ou privé qui connaissent des difficultés ponctuelles pour payer le loyer, dues à une baisse de revenus liée à la crise sanitaire (chômage partiel, baisse d'activité, annulations de contrats, licenciement économique dû au Coronavirus...). Cette aide est disponible sous conditions de ressources (précisée lors de l'entretien).

● **Quels sont les critères d'éligibilités ?**

- Rencontrer des difficultés financières provoquées par la crise sanitaire, impactant le paiement du loyer.
- Disposer d'un titre de séjour en cours de validité.
- Être titulaire du bail.
- Être âgé de plus de 18 ans.
- Ne pas dépasser les plafonds de ressources (sera précisé lors de l'entretien).
- Être résident finistérien

● **Comment faire sa demande ?**

- **Les locataires du parc public (HLM)** doivent contacter leur bailleur social qui étudiera leur dossier et les pièces justificatives.
- **Les personnes locataires d'un habitat privé** peuvent appeler le **numéro vert 0 805 29 04 05** ou contacter par courriel l'ADIL 29 l'Association départementale d'information sur le logement : **adil29@adil29.org**

En fonction des situations et des revenus, les locataires seront orientés vers Finistère solidarité logement ou d'autres aides disponibles.

Brest métropole mobilise un dispositif spécifique de soutien.

